

16 février 2026

L'AFPI salue l'initiative du projet de loi-cadre relatif au développement des transports portée par le Gouvernement.

L'association française des ports intérieurs se réjouit de la présentation en Conseil des ministres du projet de loi-cadre relatif au développement des transports, texte issu des travaux d'Ambition France Transports.

Parmi les mesures les plus attendues, nous notons la consécration du principe d'élaboration d'une loi de programmation pluriannuelle des investissements dans les infrastructures de transport ainsi que la sanctuarisation par la loi du principe d'équité tarifaire des modes de transport massifiés dans les ports maritimes.

Ces deux mesures ressortent des conclusions de la Conférence nationale sur le financement des mobilités : établir une équité de traitement entre les 3 modes de transport et mettre en œuvre une loi de programmation afin de donner de la visibilité dans le temps sur les investissements qui seront programmés, pour la régénération et la modernisation des réseaux, et les ressources qui serviront à les financer.

L'Association française des ports intérieurs avait activement participé aux travaux de l'atelier fret et report modal de la conférence nationale et s'inscrira dans la même dynamique lors des échanges à venir avec le Gouvernement et le Parlement pour compléter le projet de loi-cadre.

A propos de l'AFPI :

L'Association française des ports intérieurs est l'association professionnelle représentant les autorités portuaires et les exploitants de ports fluviaux français. Elle rassemble 17 membres actifs de divers statuts, parmi lesquels des établissements publics, des syndicats mixtes ouverts, des chambres de commerce et d'industrie concessionnaires, des entreprises portuaires... représentant la quasi-totalité des ports intérieurs français.

Les principaux ports (Paris, Lyon, Lille, Strasbourg, Mulhouse, Arles...) totalisent

- 50 millions de tonnes de trafics massifiés
- Plus de 1 500 entreprises implantées
- 4 000 hectares de foncier portuaire
- 43 000 emplois directs